

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 27 MAI 2020 AU 30 JUIN 2020 EN VERTU DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 40 – ARTICLE 299

- Assurances générales du Centre de services scolaire de la Baie-James;
- Affectation des surplus des établissements 2019-2020 (LIP, art. 193.4) - recommandation du comité de répartition des ressources;
- Autorisation aux établissements d'engager des dépenses en 2020-2021 (LIP, articles 276 et 281);
- Institution d'un régime d'emprunt à long terme spécifique;
- Modification des taxes scolaires;
- Comptes de taxes scolaires en souffrance;
- Immatriculation de la flotte automobile;
- Protocole d'entente entre la Municipalité de Chapais, le CRSBP et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement;
- Protocole d'entente (parc intergénérationnel) entre la Municipalité de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James - signature;
- Protocole d'entente entre l'Escadron 838 de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement;
- Protocole d'entente scolaire-municipal entre la Ville de Matagami et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement;
- Protocole d'entente entre la Radio communautaire de Radisson et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement;
- Octroi de contrat pour les travaux d'optimisation des contrôles du chauffage dans trois écoles à Chibougamau et à Chapais;
- Protecteur de l'élève – désignation et signature du contrat.

DG-035-20

Assurances générales du Centre de services scolaire de la Baie-James

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat des assurances pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à l'analyse de l'offre reçue;

J'AUTORISE l'acceptation de la proposition d'assurances de la firme AON Parizeau Inc., négociée de gré à gré, au montant de 126 137 \$ avant taxes, pour le renouvellement des assurances générales de l'année scolaire 2020-2021.

DG-036-20

Affectation des surplus des établissements 2019-2020 (LIP, art. 193.4) - recommandation du comité de répartition des ressources

CONSIDÉRANT l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources le 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT la situation financière anticipée pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT les incertitudes au niveau de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de répartition des ressources;

J'AUTORISE et entérine la recommandation du comité de répartition des ressources à l'effet de ne pas reporter les surplus des établissements pour l'année 2019-2020.

DG-037-20

Autorisation aux établissements d'engager des dépenses en 2020-2021 (LIP, articles 276 et 281)

CONSIDÉRANT l'incapacité pour les écoles et les centres d'adopter actuellement leur budget 2020-2021;

CONSIDÉRANT les articles 276 et 281 de la Loi sur l'instruction publique;

J'AUTORISE tous les établissements du Centre de services scolaire de la Baie-James (écoles et centres) à engager des dépenses en 2020-2021, en respect du projet de budget qui leur a été soumis.

DG-038-20

Institution d'un régime d'emprunt à long terme spécifique

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de la Baie-James souhaite mettre en place un régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 4 187 819 \$ d'ici le **15 juillet 2020**, représentant la part qui sera assumée par la Commission scolaire de la Baie-James, pour financer le projet d'efficacité énergétique dans quatorze (14) de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que pour financer ce montant, la Commission scolaire de la Baie-James a procédé à un appel d'offres sur invitation, en collaboration avec le ministère des Finances, afin d'obtenir la meilleure offre possible;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à long terme et d'approuver les conditions et modalités de l'emprunt à effectuer;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, la Commission scolaire de la Baie-James souhaite, dans le cadre du régime d'emprunts précité, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux (2) de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce projet fait l'objet d'une subvention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que, conformément à cet article, la nature, les conditions et les modalités des emprunts à contracter en vertu de ce régime sont soumis à l'autorisation du ministre des Finances;

J'AUTORISE :

QUE la Commission scolaire de la Baie-James mette en place un régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 4 187 819 \$ d'ici le **15 juillet 2020**, représentant la part qui sera assumée par la

Commission scolaire de la Baie-James, pour financer le projet d'efficacité énergétique dans quatorze (14) de ses bâtiments, le tout aux conditions suivantes :

- a) l'emprunt sera effectué aux termes d'un appel d'offres de financement sur invitation réalisé en collaboration avec le ministère des Finances;
- b) sous réserve de l'obtention de l'autorisation requise du ministre des Finances, l'emprunt sera réalisé auprès du soumissionnaire retenu et comportera les conditions et les modalités établies conformément à la soumission déposée par le soumissionnaire retenu; et
- c) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir que pour financer le projet.

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources financières, ou la directrice du Service des ressources humaines de la Commission scolaire de la Baie-James, pourvu qu'ils soient deux (2) agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de la Commission scolaire de la Baie-James, à signer la convention de prêt à long terme, à consentir à toutes les clauses et les garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts à long terme;

QUE le présent régime d'emprunts entre en vigueur au moment de l'obtention de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DG-039-20

Modification des taxes scolaires

J'AUTORISE que le Centre de services scolaire de la Baie-James accepte les modifications de taxes scolaires et autorise la radiation du tout montant inférieur à 2,00 \$, qui apparaît aux dossiers des contribuables.

FACTURATION 2019-2020	2 685 275,64 \$
Moins: remise à la CS Central Québec	<u>(165 886) \$</u>
Revenus prévus pour l'année 2019-2020	2 519 389,64 \$
Correction de la taxation découlant des modifications aux évaluations en 2019-2020	45 850,97 \$
Moins : Ajustements et radiations des comptes	<u>(7 880,38) \$</u>
Comptes corrigés et ajustements (année 2019-2020)	37 970,59 \$
MONTANTS IMPOSÉS 2019-2020	<u>2 557 360,23 \$</u>

Le document « Sommaire des évaluations pour l'année 2019-2020 » est déposé en annexe sous le numéro 2019-2020-636.

DG-040-20

Comptes de taxes scolaires en souffrance

CONSIDÉRANT l'obligation de tout contribuable d'une municipalité de payer ses taxes au Centre de services scolaire de son territoire pour les propriétés qui lui appartiennent;

CONSIDÉRANT que la perception des taxes scolaires doit être assurée par le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les nombreux avis écrits transmis à ces contribuables pour percevoir les taxes dues;

J'AUTORISE que le Centre de services scolaire de la Baie-James fasse appel aux services du bureau d'avocats Bigué, afin de transmettre un avis écrit (mise en demeure) à ces contribuables pour qu'ils procèdent au paiement de leurs taxes scolaires dues.

Le document explicatif « Comptes de taxes scolaires en souffrance » (mise à jour le 1^{er} juin 2020) est déposé en annexe sous le numéro 2019-2020-637.

DG-041-20

Immatriculation de la flotte automobile

CONSIDÉRANT que la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige qu'un ou des signataires soient désignés par le Centre de services scolaire de la Baie-James pour signer tous les documents inhérents à l'immatriculation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des personnes responsables de la flotte automobile pour l'immatriculation de ses véhicules;

J'AUTORISE les personnes suivantes à signer tous les documents nécessaires pour toutes les transactions (achat, vente, remplacement de véhicules ou toutes autres transactions) et le renouvellement des immatriculations de la flotte automobile du Centre de services scolaire de la Baie-James au bureau de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) :

- *Monsieur François Desbiens, coordonnateur au Service des ressources matérielles;*
- *Madame Mélanie Lamothe, agente de bureau au Service des ressources financières;*
- *Madame Sonia Caron, directrice du Centre de formation professionnelle de la Baie-James;*
- *Monsieur Jimmy Larochelle, directeur adjoint du Centre de formation professionnelle de la Baie-James;*
- *Monsieur Stéphane Ouellet, acheteur au Centre de formation professionnelle de la Baie-James;*
- *Madame Christiane Audet, secrétaire de centre au Centre de formation professionnelle de la Baie-James.*

DG-042-20

Protocole d'entente entre la Municipalité de Chapais, le CRSBP et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre la Municipalité de Chapais, le CRSBP et la Commission scolaire de la Baie-James arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de chacune des parties de poursuivre ce partenariat pour une période de deux (2) ans;

J'AUTORISE le renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité de Chapais, le CRSBP du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Commission scolaire de la Baie-James, et ce, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin

2022.

ET la procédure de signature dudit protocole tel qu'il m'a été proposé, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2019-2020-638

DG-043-20

Protocole d'entente (parc intergénérationnel) entre la Municipalité de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James - signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un protocole d'entente relative à l'utilisation d'un parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT que les obligations et les responsabilités respectives de chacune des parties doivent être définies et bien encadrées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James sont en faveur d'établir un tel partenariat;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la direction générale;

J'AUTORISE la signature du protocole d'entente (parc intergénérationnel) entre la Municipalité de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

DG-044-20

Protocole d'entente entre l'Escadron 838 de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre l'Escadron 838 de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école Le Filon;

J'AUTORISE le renouvellement du protocole d'entente entre l'Escadron 838 de Chapais et la Commission scolaire de la Baie-James, et ce, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

ET la procédure de signature dudit protocole tel qu'il m'a été proposé, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2019-2020-639.

DG-045-20

Protocole d'entente scolaire-municipal entre la Ville de Matagami et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente scolaire-municipal entre la Ville de Matagami et la Commission scolaire de la Baie-James arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Matagami de renouveler le protocole d'entente scolaire-municipal avec la Commission scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction des écoles Galinée et Le Delta;

J'AUTORISE le renouvellement du protocole d'entente scolaire-municipal entre la Ville de Matagami et la Commission scolaire de la Baie-James, et ce, pour une durée

de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025.

ET la procédure de signature dudit protocole tel qu'il m'a été proposé, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2019-2020-640.

DG-046-20

Protocole d'entente entre la Radio communautaire de Radisson et la Commission scolaire de la Baie-James - renouvellement

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre la Radio communautaire de Radisson et la Commission scolaire de la Baie-James arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école Jacques-Rousseau de poursuivre ce partenariat;

J'AUTORISE le renouvellement du protocole d'entente entre la Radio communautaire de Radisson et la Commission scolaire de la Baie-James, et ce, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

ET la procédure de signature dudit protocole d'entente tel qu'il m'a été proposé, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2019-2020-641.

DG-047-20

Octroi de contrat pour les travaux d'optimisation des contrôles du chauffage dans trois écoles à Chibougamau et à Chapais

CONSIDÉRANT l'allocation dont bénéficie la Commission scolaire de la Baie-James dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2020-08 – Optimisation des contrôles du chauffage dans trois écoles »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2020 à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

J'AUTORISE l'octroi du contrat pour les travaux d'optimisation des contrôles du chauffage dans trois écoles à Chibougamau et à Chapais à l'entreprise *Construction Bon-Air Inc.* de Saint-Félicien pour un montant de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$), avant les taxes applicables.

ET la procédure de signature du contrat à intervenir.

DG-048-20

Protecteur de l'élève – désignation et signature du contrat

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique qui précise les obligations relatives à la mise en place d'un protecteur de l'élève dans chaque centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la prolongation du contrat du protecteur de l'élève actuel arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le désir de la direction générale de réaliser des économies par le regroupement de ce service avec les centres de services scolaires des régions 08-10;

CONSIDÉRANT les qualifications professionnelles de monsieur René Forgues, son expérience et sa crédibilité;

CONSIDÉRANT que le comité de parents sera consulté;

J'AUTORISE la désignation de monsieur René Forgues à titre de protecteur de l'élève au Centre de services scolaire de la Baie-James, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

ET la signature du contrat à intervenir avec monsieur René Forgues et les centres de services scolaires regroupés des régions 08-10.

Michel Laplace,
Directeur général

Lyne Grenier,
Secrétaire générale